

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 546 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la rivière Scibouette br 127 est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 5 octobre 2020.

Le règlement # 546 est entré en vigueur le 6 octobre suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce sixième jour du mois d'octobre 2020

Maryse Desbiens
Directrice générale / secrétaire-trésorière